



Foire aux questions

ÉLÉMENT NON-DÉMÉNAGEMENT

Q

Qu'est-ce que l'élément non-déménagement ?

R

L'élément non-déménagement est une somme mensuelle versée à un fonctionnaire pour compenser le non-déménagement de ses effets personnels et articles ménagers lors de son installation sur un nouveau lieu d'affectation. Il varie en fonction du grade du fonctionnaire et de sa situation familiale (célibataire ou ayant des personnes à charge), ainsi que de la catégorie du lieu d'affectation.

> Accéder à la fiche d'information de RH portant sur l'élément non-déménagement pour plus d'informations.

Q

À combien s'élève l'élément non-déménagement, et comment est-il versé ?

R

Le montant de cette indemnité dépend du choix effectué lors de l'envoi, soit en faveur de l'envoi non accompagné, soit en faveur de la prime de réinstallation ; elle est versée mensuellement, tandis que son montant varie en fonction du grade du fonctionnaire et de sa situation familiale (célibataire ou ayant des personnes à charge), ainsi que de la catégorie de son lieu d'affectation. **> Accéder à la fiche d'information de RH portant sur les options d'envoi** pour plus d'informations.

Q

Le personnel temporairement affecté a-t-il droit à l'élément non-déménagement ?

R

L'élément non-déménagement n'est pas octroyé en cas d'engagements et de mouvements temporaires de moins d'un an.

Q

Pendant combien de temps le fonctionnaire continuera-t-il à percevoir l'élément non-déménagement après son déplacement ?

R

Lorsqu'un fonctionnaire effectue un déplacement qui le rend éligible à l'élément non-déménagement, celui-ci est versé pendant cinq années de service actif sur le même lieu d'affectation.

Q

Si un fonctionnaire quitte le lieu d'affectation pour des missions à court terme pendant la période de cinq ans au cours de laquelle il perçoit l'élément non-déménagement, cette indemnité lui sera-t-elle versée pendant la période de voyage et de mission en dehors du lieu d'affectation ?

R

L'élément non-déménagement est versé pendant une période de cinq ans de service actif tant que vous restez installé sur le même lieu d'affectation.